Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Région Administrative de Labé

Bureau Régional de la Planification et du Développement (BRPD)

Projet «Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté» (ASRP)

Antenne ASRP de Labé

gtz

Coopération Technique Allemande (GTZ)

Evaluation des besoins en renforcement des capacités du Bureau Régional du Plan et du Développement de Labé et des 5 Directions Préfectorales

Mars 2008

Ahmédou TALL : Consultant WAC

Table des matières

Abréviations 3
1 Introduction 4
2 Cadre institutionnel des structures déconcentrées du Plan 4
2.1 La Direction Régionale du Plan 4
2.2 La Direction Préfectorale 5
3 Activités réalisées et attentes par rapport au suivi-valuation de la SRP 6
3.1 Activités réalisées par les structures du Plan 6
3.1.1 Niveau régional 6
3.1.2 Niveau préfectoral 6
3.2 Attentes par rapport au suivi-évaluation de la SRP 7
4 Capacités actuelles par rapport aux attentes 8
4.1 Capacités des ressources humaines 8
4.1.1 Au niveau régional 8
4.1.2 Au niveau préfectoral 8
4.2 Equipements des structures déconcentrées 9
4.2.1 Au niveau régional 9
4.2.2 Au niveau préfectoral 9
5 Besoins en renforcement des capacités des structures déconcentrées du Plan 9
5.1 Justification du renforcement des capacités des structures 10
5.2 Besoins en formation 10
5.3 Besoins en équipement 11
6 Conclusions et recommandations 11

Annexes

Annexe 1 Personnel des structures régionales et préfectorales du Ministère du Plan, RA de Labé
Annexe 2 Equipements des structures régionales et préfectorales du Ministère du Plan, RA de Labé

Abréviations

BPD	Budgets Préfectoraux de Développement
BRPD	Bureau Régional du Plan et du Développement
CRD	Communauté Rurale de Développement
CU	Communes Urbaines
DES	Diplôme d'Etudes Supérieures
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAPA	Fermes Agro-pastorales
OMD	Objectifs du Millénaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PRG	Présidence de la République de Guinée
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SPD	Service Préfectoral du Développement
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UNICEF	United Nations for Children Funds

1 Introduction

Le système de suivi évaluation mis en place lors de l'élaboration du DSRP 1 reposait essentiellement sur les activités du Groupe Thématique « Suivi-Evaluation », appuyé par une cellule technique composée de trois experts : un macro économiste, un spécialiste en enquêtes et un socio économiste. Ce dispositif a été complété par : i) des cellules techniques sectorielles sous la supervision des secrétaires généraux des ministères et ii) des cellules régionales préfectorales et sous-préfectorales comprenant tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SRP.

Dans le deuxième rapport de suivi de la SRP, il a été relaté entre autres difficultés, la faible capacité des ressources humaines et l'absence de matériels des structures en charge du suivi évaluation de la SRP. Il a été admis que l'une des contraintes pour assurer le suivi permanent de la SRP a été la collecte et le traitement des données. L'évaluation du DSRP 1 a abouti aux mêmes contraintes.

C'est pour ces différentes raisons que, dans le DSRP II, il a été retenu que le suivi de l'exécution sera effectué dans le cadre d'une approche participative impliquant les structures pérennes de l'administration, les collectivités publiques locales, le secteur privé, les bailleurs de fonds et les populations donateurs. C'est dans ce cadre que deux directions nationales (la Direction Nationale de l'Economie et de la Planification et la Direction Nationale de la Programmation des Investissements Publics) et leurs structures déconcentrées vont jouer un rôle de premier plan dans le suivi, c'est-à-dire le suivi des actions des projets et programmes, ainsi que tous les acteurs qui interviennent dans la lutte contre la pauvreté. En plus de cette mission, ces structures déconcentrées (niveau régional et préfectoral) vont collecter des données les traiter en vue de les remonter au niveau central pour faciliter le suivi des indicateurs de la pauvreté.

En cherchant à résoudre les contraintes ci-dessus, la GTZ, à travers son projet d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, s'engage à appuyer le Bureau Régional du Plan et du Développement Economique ainsi que les cinq directions préfectorales en renforçant les capacités des ressources humaines et mettre à leur disposition des équipements afin qu'elles puissent être en mesure de s'acquitter de leur mission de suivi de la SRP.

Le présent rapport constitue une évaluation des besoins. Il fait suite à une mission de collecte de données et d'entretiens après des responsables desdites structures au niveau régional et préfectoral. Il est axé sur cinq points : (i) le cadre institutionnel des structures, (ii) les actions réalisées et les attentes par rapport à la SRP, (iii) leurs capacités actuelles par rapport aux attentes, et (iv) les besoins en renforcement des capacités. Ces différents axes sont complétés par des recommandations.

2 Cadre institutionnel des structures déconcentrées du Plan

Sur le plan institutionnel, il n'existe actuel que le Décret D/95/025/PRG/SGG/95 du 06 février 1995 portant mission et organisation de l'administration régionale qui définit la mission et les attributions du Bureau Régional du Plan et du Développement Economique. Quant au niveau préfectoral, c'est dans le décret N°004/PRG/SGG du 05 janvier 1989, qu'il est mentionné l'existence d'un service préfectoral du plan et du développement économique au niveau du SPD.

2.1 La Direction Régionale du Plan

L'idée qui a animé l'Administration lors de l'élaboration du décret cité ci-dessus, était de doter le niveau régional d'inspections pour tous les départements sectoriels dont la mission essentielle serait axée sur i) la coordination des actions des structures préfectorales

sectorielles, ii) le veille du respect des lois et règlements, iii) l'élaboration des rapports sectoriels à transmettre au niveau national, iv) la proposition de suggestions en vue d'améliorer les performances techniques des structures sectorielles et, v) la formulation de réponse à toute demande formulée par le gouverneur sur le fonctionnement des services sectoriels. Ainsi, la Direction Régionale de la Planification et du Développement Economique dénommé « Bureau Régionale de la Planification et du Développement » (BRPD), par sa dimension transversale serait constituée sous la forme d'un bureau d'études régional qui va étendre ses activités dans tous les secteurs sectoriels.

C'est ainsi que, selon l'article 28 du décret, il est chargé :

- De mener des études techniques, économiques et financières propres à promouvoir le développement économique de la région,
- D'élaborer des projets de planification, de programmation des actions et des investissements publics de la région sur la base de données contenues dans les avant-projets de plans et programmes de développement des préfectures ;
- De centraliser et d'analyser les données relatives aux crédits délégués et d'apprécier le niveau de réalisation des équipements et investissements publics ;
- D'orienter et de conseiller les opérateurs économiques et ONG intéressés au développement économique culturel et social de la région et d'harmoniser leurs interventions ;
- De faire toutes les suggestions pour améliorer les méthodes et instruments de planification, de programmation, de suivi, de coordination, de contrôle et d'évaluation des activités élaborées par les services centraux ;
- De participer à la préparation et l'animation des actions de formation et de perfectionnement des agents des structures déconcentrées et décentralisées de la région.

Pour réaliser ces attributions, le Bureau Régional devrait être structuré comme suit :

- Une cellule d'études et de suivi « Planification et Statistiques » ;
- Une cellule d'études « Infrastructures, Energie, Transport et Communication » ;
- Une cellule d'études « Commerce, Industrie et PME » » ;
- Une cellule d'études « Education Santé et Affaires Sociales » ;
- Une cellule d'études et de suivi des projets des collectivités locales décentralisées.

Ainsi, en dehors des deux cellules « Planification et Statistiques » et « suivi des projets des collectivités locales décentralisées », le Bureau devrait couvrir tous les autres secteurs de l'économie nationale. Mais le paradoxe est qu'il n'a jamais été clarifié au niveau de l'administration centrale le ou les département(s) ministériel(s) qui devaient meubler ces cellules (le Plan ou les autres départements sectoriels).

C'est par la suite, pour faire face à la mise en œuvre des projets qui ont été initié par le gouvernement que le cadre institutionnel de presque tous les départements sectoriels a évolué. Ainsi, les inspections régionales ont été transformées en Directions Régionales, avec des ressources humaines et moyens matériels plus importants. Devant cette situation, le BRPD s'est replié dans sa mission régalienne de planification, d'études et de suivi des projets avec une structure actuelle composée de trois sections : (i) Planification et Etudes Socioéconomiques, (ii) Statistiques et Enquêtes, (iii) Programmation et Suivi Evaluation des Interventions.

2.2 La Direction Préfectorale

Quant au niveau préfectoral, la réflexion n'a guère avancé. Il n'existe aucun texte qui décrit sa mission et ses attributions..Le seul texte qui annonce l'existence d'une Section Préfectoral

du Plan au niveau du SPD est le Décret N°004/PRG/SG G du 05 janvier 1989. Ce texte a été conçu par le Secrétariat d'Etat à la Décentralisation lors de la conception des textes liés à la décentralisation en Guinée.

Des réflexions allant dans le sens de doter le niveau préfectoral d'une direction avec trois sections (Planification et Etudes Socioéconomiques ; Statistiques et Enquêtes ; Programmation et Suivi Evaluation des Interventions) ont été initiées au niveau du Ministère du Plan. Un projet de texte a été produit, mais le décret n'a jamais été déposé au Secrétariat Général du Gouvernement pour signature.

Actuellement les réflexions qui sont en cours au niveau du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan vont vers la création d'une seule direction au niveau régional et préfectorale de l'Economie, des Finances et du Plan.

3 Activités réalisées et attentes par rapport au suivi-valuation de la SRP

Compte tenu des contraintes institutionnelles citées ci-dessus, le champ d'action des structures déconcentrées du Plan s'est fortement réduit. Mais ils exercent toujours des activités assez importantes au niveau régional et préfectoral.

3.1 Activités réalisées par les structures du Plan

3.1.1 Niveau régional

Le Bureau Régional du Plan et du Développement joue un rôle de premier plan dans les domaines de compétence qui relèvent de son département. C'est dans ce cadre qu'il collecte des données sur tous les secteurs de l'économie régionale en vue d'élaborer le bulletin statistique et le rapport économique et social de la région administrative. Il assure aussi le suivi de l'exécution des projets et programmes d'investissements publics intervenants dans la région et des projets de développement initiés par les collectivités locales.

Il collabore aussi avec certaines institutions comme l'UNICEF. C'est dans ce cadre qu'il a été chargé de l'élaboration du tableau de bord social pour l'évaluation de l'atteinte des objectifs des OMD et de la SRP. Il a aussi réalisé une monographie de la région au profit du gouverneur et représente ce dernier dans les activités économiques qui relèvent du développement.

Quant à la collaboration avec les directions régionales des départements sectoriels, elle ne se déroule pas dans les conditions les meilleures. Même la collecte de données au niveau de ces structures en vue de l'élaboration du bulletin statistique et du rapport économique et social s'avère difficile.

3.1.2 Niveau préfectoral

Quant à la Direction Préfectorale du Plan, compte tenu de l'absence d'un cadre institutionnel définissant sa mission et ses attributions, elle s'est adaptée à la même structuration que celle du Bureau Régional avec trois sections : (i) Planification et Etudes Socioéconomiques, (ii) Statistiques et Enquêtes, (iii) Programmation et Suivi Evaluation des Interventions.

C'est dans ce cadre et à l'égard de la Bureau Régional, qu'elle collecte des données avec les autres directions sectorielles et élabore le bulletin statistique de la préfecture ainsi que le rapport économique et social.

Elle assure le suivi et l'évaluation de certaines activités liées au développement économique de la préfecture et appuie les collectivités locales dans la réalisation de leur PDL et PAI et les autres services techniques dans l'élaboration de leur plan préfectoral de développement.

La Direction Préfectorale du Plan et du Développement Economique intervient auprès des ONG et structures d'appui qui sont mandatées par les projets de développement local de la région comme le PACV et le PDSD. Elle participe au processus de planification locale dont l'aboutissement est l'élaboration des PDL et PAI des collectivités locales.

Certes il est vrais que les structures déconcentrées du Plan sont plus ou moins impliquées dans le suivi et l'évaluation des projets et programmes qui sont les plus grands acteurs en charge de la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'Etat au niveau de la région, mais, cette implication doit être nuancée. Car la réalité est que, le Directeur Régional ou Préfectoral ne sont associés dans la mise en œuvre et le suivi des actions de développement qu'au bon vouloir du premier responsable du projet. Il est rare que ces derniers participent de façon effective à tout le processus, c'est-à-dire dès le début de la planification annuel qui débouche sur l'élaboration du programme de travail annuel qui est soumis aux bailleurs de fonds. Et c'est à ce niveau qu'ils pourraient influencer les choix stratégiques en vue de les adapter à la stratégie gouvernementale (SRP).

3.2 Attentes par rapport au suivi-évaluation de la SRP

Les structures pérennes de l'Administration ont un rôle central dans le suivi de l'exécution du DSRP. Les deux directions nationales les plus impliquées dans ce processus sont la Direction Nationale de l'Economie et de la Planification et la Direction Nationale de la Programmation et des Investissements Publics.

La Direction Nationale de l'Economie et de la Planification assumera la responsabilité du suivi de l'exécution du plan d'actions prioritaires à travers l'exécution des projets et programmes retenus. Elle sera chargée : (i) de suivre l'évolution du cadre macroéconomique, (ii) de veiller à la cohérence entre les stratégies et interventions des bailleurs de fonds et celle du DSRP, (iii) de la production et la publication d'un rapport (bilan, recommandations) de suivi annuel et (iv) de contribuer au développement d'une capacité publique d'évaluation. Quant à la Direction Nationale de la Programmation des Investissements Publics, elle assumera la programmation et le suivi des investissements publics mis à la disposition du DSRP. Elle veillera à ce que les objectifs du DSRP soient pris en compte lors des conférences budgétaires de programmation. Elle transmettra aussi chaque année un rapport de suivi (bilan recommandations) sur la mise en œuvre du DSRP

Les structures déconcentrées au niveau régional et préfectoral qui représentent ces deux directions nationales sont le Bureau Régional ainsi que la Direction Préfectorale du Plan et du Développement Economique. De ce fait, ils vont servir de relais et de centres de collecte des données nécessaires pour l'élaboration des rapports de suivi pour chacune des directions nationales. Donc ils doivent : (i) veiller à la cohérence entre les stratégies développés par les projets développés par les bailleurs de fonds au niveau local et la stratégie du DSRP, (ii) suivre l'évolution du cadre macroéconomique au niveau local et, (iii) fournir au niveau central des données sur tous les investissements publics réalisés pour l'élaboration des rapports de suivi (bilan recommandations).

Compte tenu des ces attentes des structures déconcentrées du Plan quant au suivi de l'exécution du DSRP, leurs attributions doivent être définies de façon claire, et elles doivent être appuyées par les autorités locales (Gouverneur et Préfets), en vue de leur faciliter la réalisation de leur mission surtout envers les projets et programmes qui interviennent dans la région de Labé. Cet appui est assez important et il constitue un préalable qu'il faudra négocier avec les autorités locales avant tout appui institutionnel.

4 Capacités actuelles par rapport aux attentes

Pour réaliser leur mission et attributions régaliennes et répondre aux attentes quant au suivi de l'exécution de la mise en œuvre du DSRP, les structures déconcentrées du Plan doivent disposer de ressources humaines qui répondent à ce profil et des moyens matériels.

4.1 Capacités des ressources humaines

La capacité des ressources humaines des structures dépend du niveau hiérarchique.

4.1.1 Au niveau régional

Le Directeur du Bureau Régional du Plan et du Développement Economique est titulaire d'un DES en Economie Mathématique. Par la suite, il a suivi en URSS une formation complémentaire qui a été sanctionnée par l'obtention d'une Maîtrise en Sciences Economique / Planification - Economie Nationale. Il a aussi suivi plusieurs séminaires et ateliers dans les domaines de la planification locale, les stratégies de développement sectorielles, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, etc.

Sur le plan professionnel, il a commencé à exercer au Service de Coordination des structures préfectorales et régionales au Ministère du Plan entre 1980 et 1981, date à laquelle il a été nommé comme Directeur Préfectoral du Plan et de la Statistique de Labé. Il occupa ce poste jusqu'en 2003 pour devenir le Directeur Régional de la Planification et du Développement de Labé. Les différentes fonctions qu'il a occupé au Ministère du Plan et à Labé lui ont permis de participer à toutes les enquêtes et études réalisées par son département de tutelle.

Par rapport à sa formation professionnelle et son expérience, il dispose des capacités nécessaires pour assurer les attentes par rapport au suivi de l'exécution de la SRP. A cela d'ajoute les 27 ans d'expérience qu'il a entièrement passé au Ministère du Plan.

Quant aux autres agents de la Bureau Régional du Plan et du Développement Economique, en dehors d'un administrateur civil qui fait office d'adjoint au Directeur Régional, les autres ont des formations académiques qui n'a rien à voir avec la planification et le développement économique. Deux sont des ingénieurs agronomes et le troisième est un docteur vétérinaire. Ils ont tous été affectés au BRPD par un arrêté du Ministère du Plan depuis 3 ans. Ils n'ont pas bénéficié de formation sur des modules plus ou moins liées aux attributions du Ministère du Plan.

En conséquence, ces personnes ressources ne sont pas en mesure pour le moment de réaliser même les attributions qui sont liées aux postes qu'ils occupent (Statistiques et enquêtes – Coordination des aides et suivi évaluation des projets décentralisés).

4.1.2 Au niveau préfectoral

Dans les préfectures, parmi les cinq directeurs, il existe un rédacteur d'administration et quatre ingénieurs agronomes. Le premier a effectué des études en économie et finances. Toute son expérience professionnelle, il l'a effectué au niveau du Ministère du Plan. Ceci permet de présumer qu'il dispose des capacités nécessaires pour réaliser sa mission et ses attributions. Quant aux autres, à l'exception du Directeur Préfecture de Lélouma qui a été affecté à ce poste depuis 3 ans, il dispose d'une expérience de plus de 10 ans comme responsable préfectoral. Tous les 5 ont bénéficié de quelques modules de formation dans des domaines comme « l'importance des statistiques dans les études socioéconomiques », « le développement économique et social à la base », ainsi que d'autres thèmes initiés par les projets et programmes de développement.

Les autres agents des directions préfectorales sont aussi à plus de 90% des ingénieurs agronomes ou des contrôleurs des travaux agricoles qui travaillaient avant 1984 dans les FAPA. C'est à la suite de la liquidation de ces fermes d'Etat, qu'ils ont été mis à la disposition de l'administration locale. C'est lorsque le problème de ressources humaines s'est posé dans la majorité des directions préfectorales que ces agents y ont été affectés par une décision préfectorale ou régionale. A notre avis, ce mode de mise à disposition de personnel ne constitue pas une approche appropriée. Car il peut être remis en cause à tout moment par le niveau central. En plus, il a été constaté que ces personnes ressources sont toujours postées au niveau de leur département d'origine. Le Directeur Préfectoral fait appel à eux s'il y a des activités à réaliser.

Ces personnes ressources n'ont jamais bénéficié d'une formation complémentaire dans les domaines liés à la planification et au développement économique. Par conséquent, sans un appui assez important, il serait aberrent de s'attendre à une quelconque profitable.

4.2 Equipements des structures déconcentrées

Dans le domaine des équipements, en dehors de quelques différences entre le niveau régional et préfectoral, les structures déconcentrées du Plan sont globalement dépourvues.

4.2.1 Au niveau régional

Les locaux du Bureau Régional du Développement Economique dispose de quelques équipements (bureaux, fauteuils, chaises visiteurs et armoires de rangement) qui sont en bon état. Il dispose aussi de deux ordinateurs (dont un en bon état) et d'une imprimante (ancien modèle). Le véhicule qui a été mis à sa disposition n'est plus opérationnel, par conséquent, le directeur n'arrive plus à assurer sa mobilité. Pour se déplacer dans les préfectures il est obligé de se rabattre sur ses collègues ou se faire prendre en charge par le projet ou programme qu'il cherche à appuyer en qualité de Directeur Régional. Ses collaborateurs ne disposent pas aussi de moyens de locomotion.

4.2.2 Au niveau préfectoral

En dehors de la direction préfectorale de Labé qui dispose de quelques mobiliers, celles des quatre autres sont complètement démunies. Les rares mobiliers que ces derniers possèdent ont une durée de vie qui varie entre 15 et 20 ans. Pour le cas de la préfecture de Koubia, tout le mobilier de la Direction du Plan a été détruit lors du pillage du bâtiment administratif lors des évènements de janvier 2007. Ainsi, le directeur utilise son logement comme bureau.

Aucune préfecture ne dispose d'équipement informatique. Pour saisir des données les directeurs se rabattent sur le seul équipement informatique du secrétariat du préfet (Mali et Tougué) ou se déplacent à Labé. Ils ne disposent pas aussi de moyen de locomotion pour collecter les données dans toute la préfecture.

Par conséquent, les structures déconcentrées du Ministère du Plan, aussi bien au niveau régional que préfectoral ne disposent pas des moyens pour réaliser leurs missions sans parler de la mise en œuvre des tâches que l'on attend d'eux dans le suivi de l'exécution de la SRP.

5 Besoins en renforcement des capacités des structures déconcentrées du Plan

Au vue des constats ci-dessus, il est pratiquement impossible de s'attendre à des résultats en termes de mise en œuvre de leur mission régalienne et du suivi de l'exécution de la SRP par les agents des structures déconcentrées du Plan.

5.1 Justification du renforcement des capacités des structures

L'analyse de la capacité des ressources humaines aussi bien au niveau préfectoral que régional a permis de mettre en exergue que les agents des structures déconcentrées du Plan, de par leur formation de base, ne disposent pas des qualifications requises pour réaliser de façon professionnelle toutes les attributions qui leur sont dévolues. C'est ce qui explique la qualité du rapport économique et social qu'ils produisent et des problèmes constatés dans la collecte et le traitement des statistiques qui sont transmises aux différents niveaux hiérarchiques.

Si l'on ajoute à ces attributions le suivi de l'exécution de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, ces personnes ressources doivent avoir une meilleure qualification tant dans les domaines de la collecte, du traitement des données et les techniques d'élaboration des rapports.

5.2 Besoins en formation

Ainsi, au regard des besoins de formation identifiés, il faut envisager un programme de renforcement des capacités orienté vers l'acquisition des connaissances en terme de savoir-faire. Ce programme concernera les domaines de :

- La collecte, le traitement et la diffusion des statistiques dans la perspective de la mise en place d'un système d'informations statistiques régionales ;
- La consolidation des plans de développement des collectivités et des stratégies et politiques sectorielles mises en œuvre au niveau régional et préfectoral ;
- La programmation et le suivi évaluation des investissements publics réalisés dans la région et les préfectures, et ;
- L'initiation à l'informatique (Word et Excel).

En matière de collecte, de traitement et de publication des données statistiques, la formation doit permettre de mettre à la disposition de l'ensemble des utilisateurs des données fiables et à jour. C'est pourquoi, les aspects liés à l'évaluation de la qualité des données doivent bénéficier d'une attention toute particulière. L'objectif ciblé est de permettre à ce que ces données permettent au niveau régional et national, d'évaluer les OMD et les indicateurs de la SRP.

Dans le cadre de la consolidation des plans de développement locaux et des stratégies / politiques sectorielles mises en œuvre au niveau régional et préfectoral, il s'agira par ce renforcement de capacité, de combler un grand vide entre les niveaux local et celui de la région. En effet ces deux échelons sont dotés d'un cadre stratégique à moyen terme que sont, les PDL et PAI au niveau des collectivités et, des Stratégies de Réduction de la Pauvreté au niveau de la région administrative. Concrètement il faut par ce biais, procéder à une articulation entre le niveau local et régional, par l'élaboration de ce document cadre servant de base de discussion entre l'ensemble des acteurs de développement de la préfecture en tant que niveau opérationnel.

En ce qui concerne le processus de programmation et de suivi évaluation des investissements publics réalisés dans la région et les préfectures, les résultats à atteindre vont dans le sens du renforcement de l'efficacité du processus de pilotage et de gestion participative des investissements réalisés dans la région par le niveau central, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), la coopération décentralisées, les budgets préfectoraux de développement (BPD) et les budgets des CRD et CU.

Dans le domaine de l'informatique, il s'agira de leur permettre d'acquérir les formations de base pour saisir des rapports (Word) et de connaître au moins un tableur (Excel). L'acquisi-

tion de ces connaissances leur permettra d'être plus opérationnels dans le traitement des données.

La mise en œuvre de ce programme de formation au profit des agents des structures déconcentrées du Plan au niveau régional et préfectoral ne permet certes pas de combler les insuffisances constatées dans le diagnostic, mais, il facilitera la mise en œuvre de certaines attributions qui leur sont dévolues et le suivi de la mise en œuvre de la SRP.

5.3 Besoins en équipement

Dans le domaine du mobilier de bureau (bureau chaises, meubles de rangement, etc.) les Directions (Régionale et Préfectorale) de Labé disposent du minimum pour être opérationnelles. Quant aux autres directions préfectorales, elles sont complètement démunies. Ce qui implique qu'il est nécessaire de les appuyer afin qu'elles puissent réaliser leur mission et les attentes par rapport au suivi de l'exécution de la SRP.

Dans ce cadre l'appui pourrait être constitué à l'acquisition :

- D'un bureau directeur avec retour ;
- D'un fauteuil ;
- De chaises visiteurs ;
- D'une armoire pour le rangement des dossiers.

Pour leur permettre de rédiger les rapports et bulletins statistiques, assurer le traitement des données, il faudra que chacune des directions (régionale et préfectorale) puisse disposer d'un matériel informatique (ordinateur Desktop, imprimante à Jet d'encre et d'un onduleur).

Compte tenu des difficultés liées au fonctionnement de l'administration locale (absence d'un budget de fonctionnement), il serait souhaitable de choisir une source énergétique solaire pour alimenter le système informatique et assurer aussi la sécurisation des locaux dans certaines préfectures (Mali et Koubia).

Ces différents appuis permettront aux structures déconcentrées du Plan d'accroître leur autonomie et leur efficacité pour mieux assurer leurs attributions et attentes quant au suivi de la mise en œuvre de la SRP.

6 Conclusions et recommandations

Le cadre institutionnel des structures déconcentrées du Ministère du Plan, aussi bien au niveau régional que préfectoral n'a jamais été clarifié. Certes il a été institué un Bureau Régional du Plan et du Développement Economique dont la vocation était de servir de bureau d'études régional devant réunir toutes les compétences sectorielles. L'évolution des Inspections Régionales vers des Directions Régionales a fini par dépouiller le Bureau Régional de toute sa substance. C'est ainsi qu'il s'est réduit à une entité régionale en charge de la mission régalienne et des attributions du Plan.

Quant au niveau préfectoral, il n'existe aucun texte du Ministère de tutelle définissant sa mission et ses attributions. Au niveau du département, on s'est uniquement limité au niveau de réflexion. Le seul texte qui mentionne l'existence d'une Section Préfectorale du Plan au niveau du SPD est le décret 004/PRG/SGG en date du 05 janvier 1989 portant mission et organisation de l'administration préfectorale.

En dehors du Directeur Régional qui est économiste qui a effectué toute sa carrière au niveau du Ministère du Plan, en qualité d'agent au département, avant de devenir Directeur Préfectoral et Directeur Régional ; et d'un seul Directeur Préfectoral (Mali) qui est rédacteur

de l'administration, tous les autres agents sont des ingénieurs agronomes et des zootechniciens qui n'on aucune formation dans des domaines relevant du développement économique ou de la collecte et de l'analyse des statistiques. Les directeurs préfectoraux ont certes bénéficié d'un programme de renforcement de capacités sur des thèmes spécifiques liés à leur mission et attributions. Mais cette formation s'est révélée insuffisante.

Dans le domaine du mobilier de bureau et des équipements, seuls le Bureau Régional et la Direction préfectorale de Labé ont des mobiliers acceptables. Quant aux structures des autres préfectures, elles sont complètement démunies. En dehors du Bureau Régional, aucune d'elles ne dispose d'équipement informatique.

Ainsi, pour permettre à ces agents de réaliser leur mission et attributions, et répondre aux attentes liées au suivi de l'exécution de la SRP, il s'avère nécessaire de renforcer leurs capacités en :

- Développant à leur profit un programme de formation axé essentiellement sur :
    - la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques ;
    - la consolidation des plans de développement des collectivités et des stratégies et politiques sectorielles mises en œuvre au niveau régional et préfectoral ;
    - la programmation et le suivi évaluation des investissements publics réalisés dans la région et les préfectures, et ;
    - l'initiation à l'informatique (Word et Excel).

- Les équipant en matériels et mobiliers de bureau ainsi que des équipements informatiques.

Annexe 1 Personnel des structures régionales et préfectorales du Ministère du Plan, RA de Labé

Désignation du poste	Structure	Localisation	Nom	Prénom(s)	Hiér.	Profession	Ancien-neté	No. d'an. rest.
Directeur	Direction Régionale	Labé	Kaman	Maurice	A	Economie / Planification	27 / 27	11
Planification et Etudes Socioéconomiques	Direction Régionale	Labé	Diallo	Ahmed Tidiane	A	Administrateur civil	27 / 03	11
Statistiques et Enquêtes	Direction Régionale	Labé	Williams	Edouard	A	Docteur Vétérinaire	27 / 03	12
Coordination des Aides et Suivi Evaluation des Projets Décentralisés	Direction Régionale	Labé	Sangaré	Lamine	A	Ingénieur Génie Rurale	27 / 03	12
Assistant Section Statistique	Direction Régionale	Labé	Barry	Mamadou Oury	A	Ingénieur Agronome	26 / 03	14
Directeur	Direction Préfectorale	Labé	Sako	Ousmane	A	Ingénieur Agronome	26 / 25	19
Planification et Etudes Socioéconomiques	Direction Préfectorale	Labé	Sall	Aliou	A	Ingénieur Agronome	25 / 2	13
Statistiques et Enquêtes	Direction Préfectorale	Labé	Baldé	Mohamed Saliou	B	C A	29 / 25	6
Coordination des Aides et Suivi Evaluation des Projets Décentralisés	Direction Préfectorale	Labé	Barry	Moradaye	A	Ingénieur Agronome	24 / 24	6
Shalengeur	Direction Préfectorale	Labé	Baldé	Mohamed Saliou	A	Ingénieur Agronome	23 / 23	16
Directeur	Direction Préfectorale	Mali	Béimys	Ce Gone	B	Rédacteur de l'administration	25 / 24	17
Planification et Etudes Socioéconomiques	Direction Préfectorale	Mali	Sow	Ousmane	A	Ingénieur Agronome		
Statistiques et Enquêtes	Direction Préfectorale	Mali						
Coordination des Aides et Suivi Evaluation des Projets Décentralisés	Direction Préfectorale	Mali	Cissé	Aboubacar	A	Ingénieur Agronome	23 / 1 an	18

Directeur	Direction Préfectorale	Koubia	Diallo	Mamadou Kindy	A	Ingénieur Agronome	24	14
Planification et Etudes Socioéconomiques	Direction Préfectorale	Koubia						
Statistiques et Enquêtes	Direction Préfectorale	Koubia						
Coordination des Aides et Suivi Evaluation des Projets Décentralisés	Direction Préfectorale	Koubia						
Directeur	Direction Préfectorale	Tougué	Diallo	Satenin	A	Ingénieur Agronome	26	13
Planification et Etudes Socioéconomiques	Direction Préfectorale	Tougué	Baldé	Mamadou Bobo (Ndire)	A	Ingénieur Agronome		
Statistiques et Enquêtes	Direction Préfectorale	Tougué	Diallo	Saliou Kouréboun	B	Contrôleur des travaux agricoles		
Coordination des Aides et Suivi Evaluation des Projets Décentralisés	Direction Préfectorale	Tougué	Baldé	Mamadou Aliou Tougué	B	CTA		
Directeur	Direction Préfectorale	Lélouma	Sow	Alpha Amadou	A	Ingénieur Agronome	25 / 4	13
Planification et Etudes Socioéconomiques	Direction Préfectorale	Lélouma	Baldé	Amadou Korka	A	Ingénieur Agronome	26	14
Statistiques et Enquêtes	Direction Préfectorale	Lélouma	Baldé	Amadou Diouldé	A	Ingénieur Météo	18	21
Coordination des Aides et Suivi Evaluation des Projets Décentralisés	Direction Préfectorale	Lélouma	Condé	Facély	B	Rédacteur d’administration	25 / 3	21

Annexe 2 Equipements des structures régionales et préfectorales du Ministère du Plan, RA de Labé

Structure	Localisation	Désignation de l'équipement	Qté	Etat		Observations
				Bon	Mauvais	
Direction Régionale	Labé	Table de Bureau	4	4	-	-
Direction Régionale	Labé	Chaises de Bureau	12	12	-	-
Direction Régionale	Labé	Table Ordinateur	1	1	-	-
Direction Régionale	Labé	Armoires de rangement	4	4	-	-
Direction Régionale	Labé	Etagères	1	1	-	-
Direction Régionale	Labé	Ordinateur	2	1	1	Vieux modèle
Direction Régionale	Labé	Imprimante	1	-	1	Vieux modèle canon
Direction Préfectorale	Labé	Bureau Directeur	1	1	-	-
Direction Préfectorale	Labé	Fauteuil Directeur	1	1	-	-
Direction Préfectorale	Labé	Chaises Visiteurs	3	3	-	-
Direction Préfectorale	Labé	Armoire de rangement	1	1	-	-
Direction Préfectorale	Labé	Chaises Visiteurs Bois	2	-	2	-
Direction Préfectorale	Mali	Bureau	1	-	1	En bois, fabrication locale
Direction Préfectorale	Mali	Chaise en bois	3	-	3	En fabrication locale
Direction Préfectorale	Mali	Table de rangement	2	-	2	En vieux bureau, réfr.
Direction Préfectorale	Koubia					
Direction Préfectorale	Koubia					
Direction Préfectorale	Koubia					
Direction Préfectorale	Tougué	Bureau (Table de trois terrons)	1	-	1	Etat très creux qui date du longtemps
Direction Préfectorale	Tougué	Table de deux mètres (…)	1	1	-	-
Direction Préfectorale	Tougué	Etagère pour rangement	1	-	1	Etat assez déplorable
Direction Préfectorale	Tougué	Chaises en bois	4	4	-	-
Direction Préfectorale	Tougué	Moto MATE 90	1	-	1	Elle date de 2001
Direction Préfectorale	Lélouma	Bureau en bois	1	-	1	Qui date de 1977; reformer
Direction Préfectorale	Lélouma	Chaises	1	-	1	Ancien modèle